



Conseil Intercommunal d'Eco-Développement

Lagunes Côtieres



La première expérience d'intercommunalité
vécue au Bénin

La ZIED, qu'est ce que c'est?



La Zone Intercommunale d'Eco-Développement est un territoire qui couvre 5 communes contiguës et riveraines du Sud-Ouest Bénin (Abomey- Calavi, Ouidah, Kpomassè, Comé et Grand-Popo) se déploie sur 2 départements (Atlantique et Mono). Elle est caractérisée par le complexe hydrologique : lac Ahémé – chenal Aho – lagunes côtières - bouche du Roy – lagune Gbaga.

Avec une population de 540.000 habitants (RGPH3, 2002), la ZIED s'inscrit dans la zone littorale du Sud Bénin et s'étend sur une superficie de 1629 km².

Le territoire ZIED/Lagunes Côtières a fait l'objet d'un classement au titre de « zone humide d'importance internationale » sur la liste de la Convention Ramsar (site 1017).

Une richesse de patrimoines naturels et culturels...

Le territoire Lagunes Côtières dispose d'une richesse de patrimoines naturels et culturels :

- une succession de milieux et de sites naturels divers dont la lagune côtière et l'écosystème des mangroves ;
- une flore remarquable constituée de mangroves et une faune variée comportant 58 espèces de poissons et 160 espèces d'oiseaux ;
- une grande diversité de sites culturels et culturels (Forêts sacrées, vestiges des anciens royaumes, temples et couvents « vodoun »...) ;
- une mosaïque de cultes (animistes monothéistes, syncrétistes) et de groupes ethnolinguistiques (Pedah, Popo, Ouatchi, Kotafon, et Mina...) aux liens socioculturels et économiques millénaires, et qui coexistent pacifiquement malgré leurs différences.

De multiples contraintes de développement

En dépit de ses atouts naturels et culturels, la ZIED est confrontée à de multiples contraintes de développement.

Au plan démographique

- une très forte croissance démographique mais inégale répartition sur l'ensemble du territoire de la ZIED ;
- une urbanisation galopante et incontrôlée ;
- un seuil de densité de population critique dans certains arrondissements d'Abomey Calavi, de Ouidah, et de Comé.

Au plan écologique

- fortes pressions anthropiques sur le milieu (hyper concentration des activités humaines génératrices de revenu en un même lieu) ;
- surexploitation anarchique des ressources naturelles parallèlement à leur raréfaction ;
- destruction accélérée et alarmante des couverts végétal et forestier (au profit des activités agricoles) ;
- appauvrissement des sols, érosion des berges et de la côte, envasement et ensablement des cours et plans d'eau ;
- pollutions chimique et bactériologique des eaux marines (dues aux rejets de phosphate en provenance des côtes

togolaises), des eaux saumâtres (dues aux engrais organiques et autres pesticides), et prolifération de végétaux envahissants (jacinthe et laitue d'eau) ;

Au plan socio-économique

- insuffisance des équipements et services éducatifs (salles de classe, enseignants qualifiés...), sanitaires (centres de santé, personnels soignants...), et marchands ;
- difficultés d'accès à l'eau, à l'énergie, à l'assainissement, aux télécommunications et aux réseaux NTIC ;
- insuffisance et inadéquation des transports (routes bitumées, voies pavées, pistes rurales, embarcadères et débarcadères) ;
- insuffisance des infrastructures administratives, touristiques, industrielles ;
- majeure partie des activités génératrices de revenus liée à l'eau (pêches lagunaire et maritime, aquaculture, saliculture...) ;
- spéculations et contraintes foncières, sources de conflits entre éleveurs et cultivateurs ;
- difficultés et risques liés aux aléas de l'activité de pêche maritime (phénomène de la barre, tornades nocturnes, concurrence déloyale entre barques artisanales et bateaux industriels, absence de solvabilité et donc d'accès au crédit et à l'assurance...)...

Le CIED, qu'est-ce que c'est ?



Le CIED est une institution de type associatif régie par la loi du 1er juillet 1901, élue en assemblée générale constitutive le 15 septembre 2004 à Abomey-Calavi.

Sa vision

À l'horizon 2015, le bassin de la lagune côtière est réhabilité, son économie renouvelée dans une optique de développement durable basée sur la valorisation des ressources naturelles et culturelles.

Ses missions

- protéger les ressources naturelles de la ZIED ;
- veiller à l'utilisation rationnelle des ressources en favorisant un développement socio-économique qui diminue les pressions anthropiques sur la lagune ;
- Promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur des patrimoines ;
- Mieux gérer les atouts culturels et touristiques ;
- Susciter et organiser des partenariats publics / privés.

Ses objectifs

Réhabiliter la lagune à travers :

- la protection des zones à forts enjeux patrimoniaux ;
- l'adaptation des activités économiques (de façon à les rendre plus productives) ;
- la construction d'un tourisme basé sur la valorisation des patrimoines ;
- l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie des populations.

Ses acquis

Dans la mise en oeuvre de la charte de territoire Lagunes côtières, un programme de trois ans (2005 à 2007) est en cours et a permis :

- >> le regroupement dans une MEME structure de TOUS les acteurs de la ZIED ;
- >> la réalisation des actions de démonstration respectueuses de l'environnement ;
- >> l'émergence d'une culture commune pour tous ces acteurs, des habitudes de travail en commun...

- >> la création d'une solidarité autour de la lagune entre 5 communes ;
- >> la signature d'une convention sur 3 ans avec le PNR de la Narbonnaise et des liens à l'international (avec la fédération des parcs naturels régionaux)
- >> la construction des locaux du CIED ;
- >> la mise en place de l'équipe de l'Unité de Gestion par le recrutement d'un Chargé de Programme CIED ;
- >> l'identification d'un Programme fédérateur des 5 communes: "Programme Route de l'Eau" ;
- >> l'élaboration des TDR, du Dossier de recherche de financement, la prise des contacts,...) en vue de commanditer en 2008 la formulation du document dudit Programme.
- >> Le partenariat entre SCAC, CIED et Acteurs de la ZIED, qui a favorisé la mise en place des actions de démonstration telles que :

- la construction de 5 gîtes touristiques recevant 100 touristes par an pour la promotion d'un Tourisme pour un Développement Solidaire avec un chiffre d'affaires d'environ 5.000.000 FCFA/an ;
- la construction de 120 latrines familiales dans 5 villages de la ZIED ;
- la formation de 250 femmes en techniques de saliculture solaire,
- l'octroi de crédits à 400 salicultrices dans les 5 communes ;
- la formation et l'équipement de 100 pêcheurs en aulacodiculture et resautage de ces derniers, Réseau Intercommunal des Aulacodiculteurs de la ZIED/ RIAZ, favorisant les échanges de savoir-faire technique et d'informations sur les prix entre les aulacodiculteurs ;
- la formation de 25 agriculteurs sur la fabrication et l'utilisation du compost ;
- la création d'une réserve biologique de mangroves à Togbin ;
- la sensibilisation des enfants éco citoyens et exposition itinérante de leurs œuvres traduisant la perception de chaque enfant sur l'environnement dans les 5 communes ;
- la formation de 60 pêcheurs et maraîchers en pisciculture, et 8 étangs piscicoles installés dans 4 villages ;
- Initiation de 10 pêcheurs en recherche-action pour l'élevage des crevettes à Gogotinkponmè ;



La charte de territoire lagunes côtières

Sur la base des potentialités et des problèmes de développement de la ZIED, le CIED a élaboré une charte de territoire.

C'est un document contractuel signé par les préfets des deux départements concernés (Atlantique et Mono) et qui matérialise la vision et les ambitions des élus locaux et des populations pour la ZIED.

C'est également une feuille de route qui fixe les lignes directrices pour un développement durable du territoire. Elle engage l'ensemble des acteurs du territoire Lagunes côtières pour 10 ans.

Stratégie de mise en œuvre de la charte

- adhésion et mobilisation des acteurs ;
- implication directe des populations dans le processus de décision et d'action ;
- communication et sensibilisations adaptées pour accompagner la démarche ;
- convention de partenariat avec des organismes opérateurs pour la mise en œuvre effective de la Charte ;
- priorité à des modalités d'action et de gestion de types participatif et partenarial ;
- respect des compétences et légitimités ;
- priorité à des actions de démonstration :
 - o conforme aux orientations,
 - o visant à développer des filières économiques,
 - o ayant une forte valeur d'exemple.



Composition et fonctionnement du CIED

Le CIED est doté de **l'assemblée générale**, **d'un bureau**, **d'un conseil consultatif**, **d'un conseil scientifique**, **d'une unité de gestion** (qui assure quotidiennement la gestion administrative, technique et l'animation du territoire) et **de points focaux** (un par commune) qui servent de relais d'information entre les populations et le CIED.

Le bureau du CIED est composé de:

- > un président;
- > un 1er vice-président ;
- > un 2ème vice-président ;
- > un secrétaire général ;
- > un trésorier général.

Les moyens financiers du CIED sont :

- les cotisations de ses membres (les 5 communes de la ZIED) ;
- les subventions accordées par ses partenaires et autres bailleurs ;
- les participations communautaires et les apports privés.

Les orientations de la charte

GERER ET PRESERVER

LA LAGUNE

- la promotion d'une gestion exemplaire du bassin versant transfrontalier et de la lagune côtière ;
- la protection et la gestion des sites remarquables ;
- l'action pour la protection des espèces remarquables ;
- l'amélioration de la connaissance et du suivi de l'environnement.

CONTRIBUER

A L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET DES SERVICES A LA POPULATION

- la facilitation du réseau des voies et moyens de transport compatibles avec la protection de la lagune ;
- l'adaptation de la zone lagunaire en zone pilote en matière d'assainissement ;
- le développement dans les communes de la ZIED d'une offre de formation adaptée aux métiers de la lagune.

ADAPTER

LES ACTIVITES LIEES A L'EAU

- la lutte contre la réduction des ressources halieutiques ;
- le développement de l'aquaculture (comme alternative à l'activité traditionnelle de la ZIED : la pêche) ;
- l'amélioration et la valorisation de la production salicole ;
- la réorientation de l'exploitation du sable et des graviers (pour lutter contre l'érosion côtière et l'envasement des lacs et lagunes) ;
- l'appui à la promotion de la pêche maritime artisanale.



PRODUIRE

PLUS ET MIEUX EN AGRICULTURE

- une meilleure exploitation des terres inondables au profit des cultures de contre-saison et de maraîchage ;
- le renouvellement des palmeraies et cocoteraies (pour lutter contre l'avancée de la savane) ;
- l'incitation à l'élevage (source de création d'emplois).

ORGANISER

UN ECO-TOURISME

- la préservation et la mise en valeur des patrimoines ;
- l'organisation et la structuration du secteur touristique ;
- l'amélioration et la professionnalisation de l'offre (en matière de produits artisanaux et touristiques).

COMMUNIQUER

POUR CHANGER LES COMPORTEMENTS

- la mobilisation des conseillers communaux ;
- la mobilisation des acteurs locaux (ONG, associations, groupements, notables) ;
- la mobilisation des institutions étatiques et privées.





Principaux partenaires

Le CIED entretient d'actives collaborations avec des partenaires institutionnels, techniques et financiers notamment:

- > Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- > Le Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;
- > Le Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- > Les structures déconcentrées du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- > L'Association Nationale des Communes du Bénin ;
- > Le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France près le Bénin ;
- > La Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France ;
- > Le Parc National Régional de la Narbonnaise en France ;
- > Le Conseil Régional Languedoc Roussillinois en France.



Conseil Intercommunal d'Eco- Développement des Lagunes côtières

B.P. 46 Grand Popo - Rép. du Bénin
Quartier Ewé-Condji, près du village artisanal,
route de Lomé
Tel / Fax : + 229 22 43 09 47